

A quoi sert la commission du débat public ?

A quoi sert la commission du débat public ?

Créée en 1995, la commission nationale du débat public (CNDP) est obligatoire pour les projets d'aménagement de plus de 300 M€. « *Elle sert à organiser et garantir la neutralité du débat sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques* », explique Patrick Legrand, son vice-président, en charge de celui sur Eridan. Au terme du débat, le maître d'ouvrage a trois mois pour indiquer publiquement les suites qu'il donne à son projet. La CNDP accompagne une dizaine de projets par an. Iter, la ligne à grande vitesse (LGV) ou l'agrandissement du port de Fos sont passés par là. « *Près de 80 % des projets sont amendés au terme du débat. Ils sont aussi souvent mieux compris, assure Philippe Deslandes, le président de la CNDP. Si elle avait existé dans les années 90, le TGV Paris-Marseille ne serait pas passé en force comme il l'a fait.* » La méfiance reste pourtant de mise.

« *La vraie question, c'est celle de la nécessité même d'un gazoduc, pense Patrick Vacaris, pas son tracé.* » « *Ce n'est pas dans ces débats que le tracé bougera* », estime de son côté Alain Jaume, du syndicat de Lirac.